



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-0049
dossier lié n° 2008-0046

- RIZOLEX PRO

Maisons-Alfort, le 23 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
RIZOLEX PRO, identique à LEXORIZ**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 31 décembre 2007 d'un dossier, déposé par PHILAGRO, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation RIZOLEX PRO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence LEXORIZ ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2008-0046 du 11 mai 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation LEXORIZ ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour RIZOLEX PRO est bien strictement identique à celle déclarée pour LEXORIZ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation RIZOLEX PRO, présentée par PHILAGRO, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit LEXORIZ.

Pascale BRIAND